



**Le Secrétaire Général**  
**51 Avenue Simon Bolivar**  
**75950 PARIS Cedex 19**

**À**

**Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes Publics,**  
**Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects,**  
**Mesdames et Messieurs les élus du territoire,**

Paris, le 13 avril 2026

Objet : Demande d'arrêt immédiat de la restructuration des bureaux des douanes de la DR de La Réunion.

Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes Publics  
Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames et Messieurs les élus du territoire,

La CFDT DOUANE souhaite attirer votre attention sur la situation d'extrême gravité qui prévaut actuellement à la Direction Régionale des douanes de La Réunion.

Dans le contexte de tension actuelle qui traverse la DGDDI et alors que le parlement avait statué dernièrement sur un renforcement des effectifs douaniers à la Réunion, la stratégie développée localement semble relever de la provocation.

Le Directeur Régional porte trois projets qui ont pour conséquence le démantèlement du bureau du Port, pourtant stratégique pour l'ensemble du territoire réunionnais, tout en affaiblissant le bureau de Saint-Denis Aéroport. Cette opération est d'une ampleur telle qu'elle constitue sans ambiguïté une RESTRUCTURATION, même si le Directeur Régional refuse d'employer ce terme, afin d'échapper aux obligations juridiques, indemnitaires et sociales qui y sont attachées.

### **Le bureau du Port : un site stratégique fragilisé par une réforme incohérente**

Le Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR) est classé au quatrième rang des ports à conteneurs français selon les données officielles de Ports de France.

En 2024, le trafic total a atteint près de 5,9 millions de tonnes, en hausse de 14 %.

Dans un contexte de crise énergétique mondiale, exacerbée par la situation au Moyen-Orient, sécuriser les approvisionnements du territoire et protéger la chaîne logistique relève d'un impératif stratégique. Le bureau du Port assure précisément ces missions vitales : contrôle des produits énergétiques, sécurité alimentaire, protection des consommateurs, lutte contre les fraudes, respect de la politique environnementale (MACF, déchets).

*Fédération CFDT des Finances & Affaires Economiques*  
*51 Avenue Simon Bolivar*  
*75950 Paris Cedex 19*

Alors que tous les indicateurs montrent une croissance soutenue du trafic maritime, et que les acteurs économiques du territoire investissent massivement, le Directeur Régional **ampute le bureau du Port de trois emplois (ETPT) et lui retire des missions essentielles**. Ce contresens opérationnel, incompréhensible pour les agents, est aussi clairement défavorable aux opérateurs économiques, contrairement aux intentions affichées, renvoyant un signal dévastateur.

### **Une restructuration dissimulée : un procédé contraire au droit et aux obligations de l'administration.**

Les documents de travail fournis par la Direction Régionale démontrent clairement que ces projets constituent en réalité une restructuration au sens du droit de la fonction publique :

- transferts d'emplois ;
- création d'un service régionalisé ;
- régionalisation/fusion de services ;
- réécriture généralisée des fiches de poste ;
- suppression de fonctions d'encadrement ;
- impacts hiérarchiques et fonctionnels majeurs ;
- risques psychosociaux avérés.

Ces critères correspondent exactement à ceux identifiés par la jurisprudence administrative. Or, le Directeur Régional refuse sciemment de qualifier l'opération de restructuration, afin d'éviter :

- la réalisation d'une étude d'impact approfondie,
- la prise en compte des risques psychosociaux,
- les mesures d'accompagnement, priorités pour les mobilités et indemnisations prévues pour les agents concernés.

Cette démarche constitue un contournement manifeste des droits des agents, et met en cause la crédibilité du dialogue social à La Réunion.

### **Des constats fallacieux utilisés pour justifier la réforme**

Le Directeur Régional avance des motifs inexacts pour légitimer son projet, notamment :

#### - Comparaison erronée entre le SRE et le contrôle ex-post.

Le SRE contrôle sur plusieurs années (3 à 5 ans), alors que les bureaux ne disposent que d'une fenêtre de 4 mois. Les missions ne sont pas comparables, ni en portée ni en pouvoirs d'enquête.

#### - Critique injustifiée de la mission rectification/remboursement au Port.

Les retards passés étaient et sont uniquement liés à un manque d'effectifs (agents absents sur une longue durée, sans remplacement). Aucun renfort n'a jamais été demandé à la Direction Générale, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres bureaux de l'Hexagone, où sont affectés des agents de Paris Spécial.

- Argument selon lequel une centralisation au bureau de Saint-Denis aéro serait plus efficace.

Cet argument est infirmé par :

– le Code des Douanes de l'Union, qui impose un traitement des demandes par le bureau qui a enregistré la déclaration ;

– les données internes montrant que la mission fonctionne aujourd'hui au Port grâce aux outils dématérialisés et à l'aide (ponctuelle) de la task-force déployée en 2025 ; naturellement avec une seule personne affectée aux rectifications et une seule aux remboursements, il est normal que le stock de dossiers à traiter n'avance pas au rythme souhaité par la Direction.

– le fait que la grande majorité des RDE opérant en maritime travaillent exclusivement avec le Port.

### **Une méthode brutale pour les agents**

**Près de la moitié des agents en poste à La Réunion ont signé une pétition exigeant le retrait immédiat du projet.**

Au regard de l'ensemble de ces éléments, nous vous demandons solennellement :

D'enjoindre au DR à La Réunion d'arrêter immédiatement ces projets de restructuration.

De mobiliser dans l'urgence des agents mobiles pour pallier les absences comme cela est fait dans les autres services de l'Hexagone et d'ouvrir parallèlement une réflexion sur les effectifs du bureau du Port, qui est beaucoup moins doté que d'autres bureaux portuaires malgré un trafic supérieur.

Les personnels et les syndicats de La Réunion ont déjà montré récemment, pour obtenir des renforts d'effectifs, qu'ils savaient se mobiliser. Nous vous informons que tous les moyens légaux seront utilisés pour empêcher la mise en œuvre de ce projet, y compris des saisines politiques, médiatiques et économiques aux niveaux local et national, y compris au plus haut niveau.

La Réunion a besoin d'une douane forte, stable et respectueuse de ses agents. Ce projet, au contraire, est dangereux, mal fondé, mal préparé et mal intentionné.

Nous vous demandons de mettre un terme à cette dérive avant qu'elle n'aboutisse à une crise sociale majeure.

**Pour la CFDT DOUANE  
Le Secrétaire Général  
David-Olivier CARON**